



## Conseil Communal L'Isle

### Procès-Verbal

Séance du Conseil communal du 4 décembre 2025

#### Accueil

La séance du Conseil communal débute à 20h20.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite la bienvenue à Mmes et MM. les Conseillères-ers, à Mme Annelise Rime, Syndique, à MM. Eddy Redard, Claude Rosat et Philippe Mülhauser, Municipaux. M. Eric Hostettler, Municipal et Mme Véronique Grandjean, Boursière, sont excusés, aux membres du bureau, aux huissiers, à la presse ainsi qu'au public. Il remercie également tous les acteurs qui ont permis d'organiser cette séance.

M. Arnaud Cloux, Président, donne quelques explications concernant le bon déroulement de la soirée ainsi que l'apéro dinatoire qui suivra le Conseil. Il rappelle également au public que seuls les membres du Conseil communal ont droit à la parole. La séance est également enregistrée mais ceci uniquement pour la rédaction du PV, l'enregistrement sera ensuite effacé.

M. Arnaud Cloux, Président, souhaite que chacun puisse trouver une place privilégiée au sein du Conseil et puisse intervenir lors de chaque discussion, susciter le débat et demander des compléments d'informations. L'atmosphère souhaitée est celle de l'harmonie dans le respect des droits et des devoirs qui sont les nôtres.

Une fois ces informations données, il passe au point 1 :

#### Point 1. Statutaire.

L'appel est fait par la secrétaire. **32** Conseillers-ères présents-es, **8** Conseillers-ères excusés-es, **2** Conseiller-ère absents-es lors de l'appel. Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

La lecture de l'ordre du jour n'est pas demandée. L'**ordre du jour** est accepté à l'unanimité par **31** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

Concernant le **courrier** : aucun courrier n'a été reçu par le Conseil Communal.

Les Conseillers ont tous reçu le **procès-verbal** de la séance du 8 octobre 2025. La lecture du procès-verbal n'est pas demandée. La discussion est ouverte. Il n'y a pas de question/remarque.

Le procès-verbal à l'unanimité par **31** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention.

## **Point 2. Préavis 10/2025 :**

La lecture du préavis n'est pas souhaitée par l'Assemblée.

La parole est donnée à M. Christian Salomon, Conseiller, qui lit le rapport de la Commission des finances. M. Arnaud Cloux, Président, remercie la Commission pour son travail et ouvre la discussion.

Le budget 2026 est examiné poste par poste, par les Conseillers-ères.

### **Préambule :**

**0 : Administration Générale :** pas de question.

**1 : Ordre et sécurité publique, défense :** pas de question.

**2 : Formation :** pas de question.

**3 : Culture, sports et loisirs, église :** Il est répondu aux questions.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : on a des explications concernant le poste 34200.3140.01 , entretien des terrains, parcs et jardins, il y a dans cette rubrique FS 200'000.-- dont FS 174'000.-- pour la rénovation du château. Si on cumule ces travaux avec les autres travaux prévus on arrive quand même à FS 300'000.-- de travaux. Pourquoi, on ne passe pas un préavis ad'hoc comme on le fait par exemple pour le jet d'eau ou d'autres investissements ?

Mme Anne-Lise Rime, syndique : c'est un choix de mettre ces montants de réfection des grilles du château dans le préavis du budget, sachant que c'était également un préavis et que ces travaux sont indispensables. Il nous a paru plus efficient de le mettre ici plutôt que de faire un préavis, de reconvoquer une commission pour traiter ce sujet, comme ceci a été expliqué à la commission. Je laisse mon collègue compléter concernant les travaux à effectuer.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : en ce qui concerne l'Allée Jean de Léry, si on reprend l'historique de cette allée, les érables ont été plantés à double dans l'idée qu'au fur et à mesure qu'ils allaient pousser, un arbre sur deux seraient enlevés. Les différentes Municipalités, qui ont suivi, n'ont jamais fait cette démarche de supprimer un arbre sur deux et nous en arrivons, depuis 10-15 ans, à ce que ces arbres sont les uns sur les autres, ils sont malheureusement tous atteints de la maladie de la suie noire de l'érable, avec un état catastrophique et avec l'abattage d'un arbre en urgence pour éviter un accident. On s'est retrouvé devant la réflexion de tout recommencer et de vous présenter un préavis, mais là c'est un préavis à FS 1'000'000.-- et le canton (DGIP) nous a demandé de faire des expertises par des experts arboricoles. Deux expertises ont été réalisées qui ont montrés que oui, on peut faire quelque chose, mais il y a 64 érables à traiter, on va échelonner ce travail sur plusieurs années. On va faire le plus urgent en 2026, proposition qui est dans le préavis du budget, de façon à sécuriser le site et ensuite essayer de sauver ces arbres de façon à ne pas avoir à les abattre. La conséquence sera, on a eu l'appui de la DGIP, que nous n'aurons plus une belle allée avec des arbres bien alignés, nous allons devoir nous adapter à cette maladie de la suie noire, avec également des changements d'essence.

Concernant les grilles qui sont devant l'ancienne gendarmerie, un des deux premiers arbres à ses racines qui commencent à pousser le pilier qui est gentiment en train de s'affaisser et on ne peut pas

laisser cela en l'état. Vu que la gendarmerie sera totalement rénovée, nous avons profité de faire une demande pour refaire cette grille, avec des piliers bien droits et poser une nouvelle grille, travail d'artisan, qui coûte assez cher.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : j'entend bien les explications et je vous en remercie. Pour moi, l'argument de l'urgence n'est pas recevable, la Municipalité aurait pu venir avec un préavis ad'hoc, simultanément au préavis du budget. Je pense que ceci aurait été opportun pour plusieurs raisons. La première, une commission aurait pu se pencher véritablement sur la nature des coûts et la deuxième serait de ne pas fausser l'analyse des comptes avec FS 300'000.-- de charges extraordinaires. Puisqu'il n'y a pas de commission ad'hoc pour se pencher sur ce sujet, j'ai une question sur le soin aux arbres, nous avons, au sein de la Commune des employés polyvalents, nos employés ou respectivement l'association intercommunale n'aurait-elle pas pu s'occuper d'une partie de ces travaux.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : je ne sais pas de quelle association intercommunale vous parlez, mais peut-être celle de Parc Jura Vaudois, nos employés communaux sont habilités, nous avons engagé il y a environ une année un paysagiste, mais ils ne s'occupent pas des grands arbres, ils s'occupent de tout ce qui est espaces verts, avec de la gestion différenciée, des tailles des petits arbres et des buissons, mais dès que la hauteur des arbres dépassent 3 m on doit faire appel à des arboristes. Les bûcherons coupent ou abattent et les arboristes s'occupent des soins et sont spécialistes des tailles en hauteur. Nos employés communaux n'ont pas le droit de le faire.

**4 : Santé** : pas de question.

**5 : Prévoyance Sociale** : pas de question.

**6 : Trafic et télécommunications** : pas de question.

**7 : Protection de l'environnement et aménagement du territoire** : pas de question.

**8 : Economie publique** : pas de question.

**9 : Finances et impôts** : pas de question.

**En général** : il est répondu aux questions

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : en page 7 il y a un tableau marqué « Prévission des futurs investissements », j'imaginai qu'on parlait de l'avenir, mais si on se réfère à l'intitulé des colonnes on parle de 2023 et 2024, soit le passé d'où ma première interrogation ? si on se penche sur les chiffres : séparatif, éclairage public et eau potable Villars-Bozon – La Potale : on a en 2025 FS 6'000'000.--, on est que le 4 décembre 2025 et il me semble difficile d'engager FS 6'000'000.-- d'ici Noël ?

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : ce tableau n'est pas encore à jour pour MCH2, ce tableau sera rédigé sous une autre forme dans les prochaines versions. Il s'agit d'un résumé et ce n'est pas ce que nous devons indiquer à l'avenir dans le cadre des préavis. Dans ce cas-là, vous avez ce qui a été reporté, c'est les chiffres 2025 de ce qui avait été prévu l'année dernière, mais bien évidemment tout ce qui n'a pas été fait en 2025 sera reporté sur 2026. Concernant les FS 6'000'000.-- concernant le séparatif, à ce jour, seul le crédit d'étude a été fait, concernant le crédit d'exécution celui-ci devra

être voté. La rénovation de la buvette du foot en 2025 ne sera également pas faite, la projection de FS 400'000.-- ne va pas suffire. Tous ces montants vous seront fournis par la suite.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : c'est le futur tel qu'on l'imaginait dans le passé, mais ça n'est pas le passé car ça ne s'est pas passé comme prévu.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : on a repris au fur et à mesure les chiffres des colonnes des années précédentes au fur et à mesure des budgets. En 2025, vous retrouvez ces chiffres et 2026 on va reprendre : parcelle 316 : rien n'a encore été engagé, le montant sera reporté. L'ancienne gendarmerie, il y aura une partie sur 2025 et le solde sur 2026 (2/3 et 1/3). Assainissement énergétique, les FS 100'000.-- c'est fait. Le séparatif va suivre par voie de préavis certainement milieu de l'année prochaine. Séparatif Vy De la Coudre – Rue du Château, il s'agit d'un nouveau poste qui va s'ajouter pour 2026 en raison de travaux urgents à entreprendre. AF 2<sup>ème</sup> étape, sera aussi traité par voie de préavis en 2026 et la rénovation du stand, également par voie de préavis en 2026. Tous ces montants ont soit déjà été engagés par un préavis voté, soit ils vont l'être.

M. Marc-Antoine Cloux : à la page 6, on ne retrouve pas l'éclairage public à FS 140'000.-- et sur le tableau il est juste mentionné l'éclairage public avec FS 70'000.-- en 2023 et rien pour 2026.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : effectivement, vous l'aviez par voie d'un préavis en 2023 et les FS 140'000.-- se trouvent dans le budget sous poste 61500.3141.02 Entretien des routes, éclairage public, il y a FS 140'000.- concernant ce poste et FS 20'000.- pour des travaux d'entretiens courants.

M. Sébastien Chenuz, Conseiller : la deuxième question concerne ce qui n'est pas dans le préavis. Il est de coutume de mettre un tableau avec les charges par nature (total des salaires, total des achats, total des subventions, etc.) et sauf inattention de ma part je n'ai pas vu ce tableau ni dans le préavis, ni dans la brochure annexe.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : ce tableau n'est pas présent, mais nous prenons note de l'ajouter pour le prochain budget.

Il n'y a plus de question. La discussion est close.

M. Arnaud Cloux, Président, passe au vote et lit les conclusions du préavis 10/2025.

### **Conclusions**

*Le résultat prévisionnel 2026 présente un excédent de charges de CHF 516'113.00. Ce budget a été réalisé par le biais d'une analyse de chaque compte sans aucune charge superflue.*

*Au terme de ce rapport, la Municipalité vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :*

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE L'ISLE**

- *Vu le préavis municipal n° 10/2025 ;*
- *Après avoir pris connaissance du rapport de la commission des finances ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

### **DECIDE**

- *D'adopter le budget pour l'année 2026 par CHF 7'452'085.00 aux dépenses et CHF 6'935'972.00 aux recettes.*

Le préavis 10/2025 est accepté par **28** voix pour, **0** voix contre et **3** abstentions.

### **Point 3. Communication de la Municipalité.**

Mme Annelise Rime, Syndique et MM. Eddy Redard, Claude Rosat et Philippe Mülhauser, Municipaux prennent la parole à tour de rôle.

M. Claude Rosat, Municipal : Concernant l'ancienne gendarmerie, il avait été annoncé au dernier Conseil que les échafaudages seraient retirés en décembre afin de pouvoir juger du résultat des travaux. Malheureusement ce ne sera pas possible. Il y a des divergences sur le choix des volets, des couleurs, des peintures du crêpi, de la structure des crépis, etc. Il va falloir un peu de temps avant d'avoir une décision définitive et ferme. Le froid est également arrivé assez vite et pour terminer les peintures ce n'est pas idéal. Malheureusement le bâtiment sera toujours caché par son enveloppe d'échafaudage pour les fêtes. Les éléments que nous devons conservés ont bien été cachés par les structures de plâtre et les murs antifeu. Les travaux de carrelage devraient commencés durant le mois de janvier 2026, pour faire suite à d'autres travaux en cours. La projection de location est définie pour juin-juillet 2026. Courant mars 2026, une présentation des lieux par maquette pour avoir, à la fin des travaux, une perspective de location. Je reste à disposition pour toutes questions.

M. Eddy Redard, Municipal : rien de particulier pour le dicastère des égouts.

M. Philippe Mülhauser, Municipal : en ce qui concerne les améliorations foncières (AF) 2<sup>ème</sup> étape, nous avons enfin reçu le retour du Canton, nous allons être prêts avant Noël pour la mise à l'enquête concernant le remaniement parcellaire, la création du nouveau domaine public puisqu'il y aura ce nouveau chemin au travers du Plat de Chavannes, la suppression des anciennes servitudes et la création d'une nouvelle servitude pour ce chemin qui reliera les AF de l'Isle à Villars-Bozon via la propriété de M. Cloux.

En ce qui concerne le séparatif de Villars-Bozon – La Potale, les dossiers sont actuellement en consultation au Canton. Cela prend du temps, nous espérons qu'ils auront fini de consulter d'ici la fin janvier, ce qui nous permettrait ensuite, dès réception, d'avancer sur la mise à l'enquête publique.

Autant pour les AF que pour le séparatif, nous avons bon espoir de vous présenter un préavis pour le Conseil de juin 2026 pour la suite et respectivement la réalisation.

Concernant le L'Isle Info, il n'est plus distribué systématiquement en « tout public ».

Nous sommes à la recherche d'un Chef-responsable de la déchetterie auxiliaire. L'idée est d'avoir quelqu'un qui soit responsable de déchetterie, mais pas un ambassadeur du tri, mais quelqu'un qui aura la charge et la responsabilité de la déchetterie, avec une formation prévue à cet effet, dans un premier temps au cas par cas pour remplacer notre fidèle employé M. Guignard qui fait ça depuis plus de 30 ans mais qui commence à être fatigué. Et qui aurait besoin de se faire remplacer de temps en temps et à terme de reprendre la déchetterie du mercredi après-midi et parfois le samedi.

Le samedi 13 décembre 2025, nous vous attendons à BASECO pour la distribution des sapins, avec une collation sur place.

Mme Anne-Lise Rime, Syndique : concernant la parcelle 316, la Municipalité a délivré le permis de construire en date du 10 novembre 2025. Cette décision a été signifiée aux opposants qui ont maintenus leurs oppositions et le délai de recours court jusqu'à mi-décembre.

En octobre dernier, nous vous informions que la Poste était en discussion avec un commerçant pour la reprise de certaines activités de la Poste. Depuis, ce commerçant a renoncé à devenir partenaire de la Poste. Nous allons recevoir la Poste mi-décembre 2025. Nous vous tiendrons au courant de la suite.

Concernant les écoles et la petite enfance, l'ASICOVV doit revoir à la baisse son projet d'extension du complexe des Chavannes 2 à Cossonay. Il y a une opposition formulée dans le cadre de la mise à l'enquête de l'implantation de ce projet qui comprend 10 salles de classe avec des classes annexes. Le Comité directeur travaille au redimensionnement du projet et étudie aussi les possibilités d'accueil dans d'autres communes du périmètre scolaire puisque notre association voit plutôt un nombre d'élèves en augmentation. Quatre classes ont été ouvertes cette année et on doit en ouvrir deux à la prochaine rentrée.

Pour la petite enfance, la Municipalité a toujours pour objectif de créer une UAP dans notre Commune, comme vous la savez ceci n'a pas été possible à la gendarmerie et actuellement on lie le projet avec le manque de classe quant à savoir si on pourrait prévoir un projet qui pérennise les classes des pavillons, mais avec une construction dans un endroit plus pérenne et coupler ceci avec l'ouverture d'une structure d'accueil.

Concernant l'hôpital de St-Loup et le site de eHNv, avec un communiqué de presse concernant la réorganisation toutes les activités dès 2026. Centralisation de la médecine interne et des soins intermédiaires sur le site d'Yverdon. Développement d'un centre diagnostic de jour sur le site de St-Loup, un plateau technique existant avec des prises en charge urgentes qui pourraient arriver durant la journée en coordination avec les permanences de Cossonay et d'Orbe. Fermeture des urgences durant la nuit, mais les urgences restent ouvertes durant la journée. L'orthopédie reste à St-Loup. A Yverdon, il y aura un ajustement puisque le centre de Chamblon va fermer avec regroupement sur Yverdon des soins palliatifs qui sont actuellement à Orbe et Orbe deviendra plutôt un centre de réadaptation.

Concernant le télésiège de l'Abbaye, comme chaque année il y a deux cartes journalières à disposition au kiosque.

Remerciements au Conseil pour la confiance accordée à la Municipalité ce soir, et tout particulièrement à Mme Véronique Grandjean, Boursière, pour son travail avec tous ces changements en cours, à tout le personnel communal, à l'administration, à l'exploitation et aux bûcherons, au Président du Conseil et à la Secrétaire pour les bons rapports. La Municipalité souhaite de Joyeuses Fêtes à tous-tes et une heureuse année 2026.

Ce soir vous trouverez un cadeau sous forme d'un exemplaire du nouveau guide du Château de L'Isle, financé par AchIsle et la Commune, il semblait judicieux à la Municipalité d'en offrir un à chaque Conseiller-ère. Ce guide est également en vente auprès de l'administration communal ou au kiosque.

#### **Point 4. Communication du bureau du Conseil**

M. Arnaud Cloux, Président, concernant les élections communales du 8 mars 2026, nous aurons besoin de monde pour nous aider à dépouiller, la journée sera déjà longue avec la contrainte supplémentaire de l'élection du remplacement de Mme Ruiz. Quatre personnes de La Coudre seront également présentes.

#### **Point 5. Propositions individuelles**

M. David Lee, Conseiller : il va y avoir le séparatif des eaux claires et des eaux usées à Villars-Bozon. J'ai eu des mots avec Swisscom concernant la fibre optique à mon domicile. On m'a répondu pas avant 2030. Et cette semaine j'ai reçu un téléphone comme quoi ce serait en juin 2026. Qu'en est-il ? Y aura-t-il une liste pour s'inscrire pour avoir la fibre optique pour les habitants de Villars-Bozon.

M. Philippe Mulhauser, Municipal : pour l'instant la demande est au Canton pour l'analyse de la surface, tout ce qui est routier et bien évidemment, comme tous les partenaires qui ont quelque chose sous la route ont été approchés. Au départ Swisscom n'était pas chaud, dès que nous aurons le retour du Canton, on va les approcher à nouveau. J'ai également eu cette notion, mais il n'y a rien d'officiel. L'idée est que tout ce qui peut être fait au niveau routier doit être fait au moment des travaux. On ne va pas rouvrir la route en 2030. D'ici fin janvier-février, Swisscom devrait vous approcher pour connaître les personnes intéressées, avec également l'organisation d'une assemblée de Commune. On espère passer un préavis en juin 2026.

M. Tony Hostettler, Conseiller : concernant la rénovation des lanternes au Château et autour du bassin, s'agit-il d'une rénovation complète, pourrait-on prévoir pour le 1<sup>er</sup> août et l'Abbaye avec la suspension de guirlandes d'avoir un système permettant une suspension plus simple ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : il s'agit d'une rénovation complète des lampadaires y compris les lignes souterraines, je vous laisse m'approcher, il y a certainement une façon d'adapter un système répondant à vos besoins. Je vous laisse revenir vers moi pour en discuter.

Mme Catia Chollet, Conseillère : les conditions d'enneigement ne sont pas tout à fait les mêmes à l'Isle qu'à La Coudre, serait-il possible de passer plus systématiquement à La Coudre pour déneiger ?

M. Philippe Mülhauser, Municipal : nous avons reçu une plainte, une séance a eu lieu lundi dernier avec la personne responsable du déneigement et il va être mis au point un système de piquet qui

pourra les renseigner s'il faut monter, en particulier pour le salage. Dernièrement, nous avons eu des plaintes des habitants de La Coudre, mais également des MBC. Il semblerait qu'à Montricher ce n'était pas gelé contrairement à La Coudre.

M. Pascal Faillettaz, Conseiller : je tiens à remercier la Municipalité pour son engagement cette année sur les gros projets que nous avons eus, pour la clarté de leurs explications et informations.

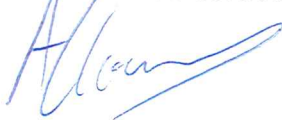
Il n'y a plus de question, le point 5 est clos.

M. Arnaud Cloux, Président, remercie le Bureau, les Conseillers-ères, les membres de la Municipalité et Mme La Syndique, Mme la Boursière, le personnel de l'administration communale, les huissiers, le personnel communal d'exploitation et toutes les personnes qui ont participé à l'élaboration des différentes manifestations organisées durant l'année, et souhaite de bonnes Fêtes à tous-tes et une bonne santé à tous. Chacun est convié à l'apéritif qui suit le Conseil Communal.

La prochaine séance est fixée au 10 mars 2026. La séance est levée à 21h06.

Bureau du Conseil communal

Arnaud Cloux  
Président du Conseil



Carole Ueltschi  
Secrétaire du Conseil

